

Règlement des étapes vaudoises du circuit junior vaudois 2018-2019



1. Organisation

Le circuit junior vaudois s'inscrit au sein du circuit junior romand. Il regroupe les étapes du circuit junior romand auxquelles les juniors de clubs membres de l'AVB peuvent participer, à savoir :

- 5 étapes « une étoile » vaudoises (auxquelles seuls les juniors de clubs membres de l'AVB peuvent participer)
- 1 étape « deux étoiles » intercantonale (à laquelle tous les juniors des 4 régions peuvent participer) organisée par un club de l'AVB
- 3 étapes « deux étoiles » intercantonale (à laquelle tous les juniors des 4 régions peuvent participer), organisées par les 3 autres régions participant au circuit junior romand
- 1 master vaudois, finale cantonale du circuit junior vaudois, opposant les meilleurs juniors de clubs membres de l'AVB sur la base des résultats des étapes du circuit junior vaudois
- 1 master romand, finale intercantonale du circuit junior romand, opposant les meilleurs juniors des finales cantonales (master vaudois, master fribourgeois, master AOB et master genevois)

Le « règlement du circuit junior romand » s'applique à l'ensemble des étapes du circuit.

Quant au présent règlement, il s'applique uniquement aux étapes vaudoises du circuit junior vaudois. Il précise certaines particularités et exceptions de ces étapes, le calcul du classement vaudois qualificatif pour le master vaudois, ainsi que le format du master vaudois.

2. Inscriptions

Le junior qui n'est pas membre d'un club affilié à l'AVB ne peut s'inscrire que pas le biais d'un club affilié à l'association cantonale Vaudoise. (Voir liste sur le site de l'AVB)

Les inscriptions aux étapes vaudoises se font par internet via le site de Swiss-Badminton, rubrique « Tournois et interclubs », « Tournois », « Nationaux » : [Lien vers le site](#)

Les inscriptions peuvent également se faire via un formulaire d'inscription qui sera rempli par le responsable junior du club. Celui-ci devra ensuite envoyer ce formulaire rempli à l'adresse mail indiquée sur celle-ci avant la date d'inscription limite. Ceci est valable pour les juniors inscrits sur Swiss-Badminton et ceux qui ne le sont pas. Toutefois, ceux qui ne sont pas inscrits sur Swiss-Badminton ne peuvent participer qu'à 2 étapes vaudoises. Pour participer à une 3^{ème} étape, le junior devra prendre une licence Swiss-Badminton. Il peut le faire dans la rubrique « Clubs », « Devenir membre » (coût pour la saison 2017-18 : Fr. 20.- jusqu'à la catégorie U15, Fr. 40.- jusqu'à U19).

En général, la date limite pour s'inscrire à un tournoi vaudois est fixée à 2 semaines avant le déroulement du tournoi. Cette date limite est mentionnée sur le site de Swiss-Badminton, ainsi que sur l'agenda du circuit junior sur le site de l'AVB. Passé cette date, l'organisateur peut refuser les inscriptions.

En outre, un organisateur peut décider - pour préserver un déroulement du tournoi dans de bonnes conditions - de fixer un nombre maximal d'inscriptions au tournoi (limite par catégorie ou pour le tournoi en général). En cas d'inscriptions trop nombreuses, l'organisateur peut ainsi - s'il a annoncé des limites lors de l'ouverture des inscriptions au tournoi - clôturer les inscriptions avant cette date limite, dès que le nombre d'inscriptions dépasse le nombre limite annoncé.

3. Organisation des catégories, Tirages au sort et programme du tournoi

Pour qu'une catégorie soit disputée, elle doit comporter au moins trois participants.

Si seulement un ou deux joueurs sont inscrits, ceux-ci seront incorporés dans la catégorie supérieure et les joueurs seront avertis par l'organisateur.

Si, dans la catégorie U17-U19, seuls un ou deux joueurs sont inscrits, la catégorie sera annulée.

Les organisateurs organisent en principe les catégories en suivant les principes suivants :

- pas d'élimination directe, mais système de « poules » ou système Schoch
- chaque junior joue au minimum 3 matches (ce chiffre peut être ramené à 2 en cas de trop forte affluence par rapport au nombre de terrains disponibles)

- la perte d'un match ne doit pas enlever au junior tout espoir de se qualifier pour le tableau final (dans un système de poules par exemple, les deux premiers de chaque poule seront qualifiés)

La semaine précédant la date du tournoi, les tirages au sort sont effectués et publiés sur le site de l'AVB, accompagnés des horaires des matches, du plan d'accès à la salle et des coordonnées du responsable compétition (pour les éventuelles annonces de désistement de dernière minute).

3.2 Limitation de niveau

Dans les catégories U9, U11 et U13, il n'y a aucune limitation de niveau. La catégorie U15 est limitée aux joueurs ayant un niveau D ou non-licenciés. La catégorie U19 est limitée aux joueurs ayant un niveau C ou inférieur. Le niveau du joueur est considéré à la première étape du CJ auquel il participe. Par exemple : un joueur U15 D fait son premier tournoi du CJ. Au fil de l'année, il participe également à des tournois licenciés et devient C. Ce joueur peut encore participer aux CJ de la saison mais ne pourra plus jouer au CJ en U15 l'année suivante.

3.3 Têtes de série

L'organisateur du tournoi peut décider de déterminer les têtes de série soit en fonction du classement national soit en fonction du classement du CJ.

4. Joueurs inscrits dans une catégorie supérieure

Un joueur a le droit de se surclasser d'une et une seule catégorie d'âge au-dessus de sa catégorie d'âge d'origine. Le joueur qui lors d'une étape (ou plusieurs étapes) s'inscrit en catégorie supérieure, reste classé dans sa catégorie d'origine. Lorsqu'il joue en catégorie supérieure, les points acquis sont bonifiés avec un facteur multiplicateur de 1,5.

Dès qu'un joueur a participé à deux finales dans la catégorie supérieure, il est définitivement intégré dans celle-ci (il ne pourra plus participer à d'autres étapes dans sa catégorie d'origine, sauf exception prévue au paragraphe suivant). Les points acquis dans la catégorie supérieure lui sont comptés avec un facteur 1,5 dans sa catégorie d'origine. Il devra néanmoins participer au master vaudois dans sa catégorie d'origine.

Exception: Si une étape du circuit est qualificative pour la finale Kids à Olten (catégories U10, U11 et U12), les participants doivent s'y inscrire dans la catégorie dans laquelle ils souhaitent se qualifier (l'éventuelle obligation prévue ci-dessus « tombe »). S'ils se « surclassent », ils ne pourront pas prétendre à une éventuelle qualification dans leur catégorie d'âge normale.

Exemple: Si un enfant de catégorie d'âge d'origine U11 a participé durant le circuit à 2 finales en catégorie U13, il doit continuer le circuit en catégorie U13... Mais pourra exceptionnellement participer à l'étape qualificative pour la finale Kids à Olten dans la catégorie U11 pour prétendre à une qualification en catégorie U11. S'il s'inscrit en U13, il ne pourra prétendre qu'à une qualification en catégorie U12.

5. Finance d'inscription

Une finance d'inscription de Fr. 10.- est à régler à la table du tournoi dès l'arrivée du joueur.

6. Points de ranking, classement général et qualification pour le master vaudois & master romand

6.1 Points de ranking pour une étape

Suite à chaque étape du Circuit Junior (* et **), chaque participant se voit attribuer un nombre de points, selon les principes suivants :

- Chaque participant gagne au minimum 1 point (critère : avoir commencé au moins un match).
- Pour les catégories avec **tableau final** (précédé de matches en groupes ou de tours Schoch), seuls les joueurs qualifiés pour le tableau final marquent des points supplémentaires.
- Pour les catégories avec **un groupe unique**, seuls les premiers joueurs marquent des points supplémentaires.

Barèmes de points :

| | Avec tableau final | |
|----------|--------------------|----|
| | * | ** |
| Victoire | 20 | 25 |
| Finale | 16 | 20 |
| 1/2 | 12 | 16 |
| 1/4 | 8 | 12 |
| 1/8 | 4 | 8 |
| 1/16 | 2 | 4 |
| Groupe | 1 | 1 |

| | Groupe unique | |
|---------------------------------------|---------------|----|
| | * | ** |
| 1 ^{er} | 16 | 20 |
| 2 ^e | 12 | 16 |
| 3 ^e | 8 | 12 |
| 4 ^e | 4 | 8 |
| 5 ^e | 2 | 4 |
| 6 ^e | 1 | 2 |
| 7 ^e , 8 ^e , ... | 1 | 1 |

Exemples :

- Pierre, Paul et Jacques jouent dans le même groupe d'un tournoi *, dans une catégorie avec tableau final :
 - Pierre termine 1er du groupe, se qualifie pour le tableau final et perd en ¼ → il marque 8 points
 - Paul termine 2e du groupe, se qualifie pour le tableau final et gagne la finale → il marque 20 points
 - Jacques termine 3e du groupe et ne se qualifie pas pour le tableau final → il marque 1 point
- Belinda, Martina et Timea jouent dans un tournoi **, dans une catégorie avec groupe unique :
 - Belinda termine 1ère du groupe → elle marque 20 points
 - Martina termine 6e du groupe → elle marque 2 points
 - Timea termine 8e du groupe → elle marque 1 point

6.2. Calcul du classement

Afin de privilégier les joueurs participant régulièrement aux tournois, le classement qualificatif pour le master vaudois sera établi de la manière suivante :

- Lors de chaque participation à une étape, un junior obtient un certain nombre de points (selon paragraphe 7.1).
- Le score total du junior est basé sur la somme des 8 meilleurs scores obtenus lors des tournois auxquels il a participé, multipliée par le nombre de tournois auxquels il a participé (mais au maximum 8).
- Le classement du circuit est mis à jour après chaque étape, et publié sur le site de l'AVB, dans les meilleurs délais (objectif : 1 semaine).

Exemple :

- Un joueur U11 a participé à 9 tournois :
 - 6 tournois en catégorie U11 sur lesquels il a marqué 1 pt, 2 pts, 2 pts, 2 pts, 3 pts et 5 pts
 - 3 tournois en catégorie U13 sur lesquels il a marqué 1.5 pts, 4.5 pts et 4.5 pts (scores déjà multipliés par le facteur 1.5)
- Calcul des points pour le classement : $(5+4.5+4.5+3+2+2+2+1.5) * 8 = 24.5 * 8 = 196$ points

6.3. Qualification pour le master vaudois

A l'issue des étapes une et deux étoiles, les huit premiers au classement de chaque catégorie – **à condition qu'ils aient participé à un minimum de 3 étapes** - sont qualifiés pour le Master vaudois. Les joueurs à égalité de points à la 8^{ème} place seront également qualifiés.

Exception : si il n'y a pas un minimum de 8 joueurs éligibles pour le master alors les responsables du circuit junior se réservent le droit de repêcher certains joueurs afin d'atteindre un nombre suffisant de participants. Les poules seront faites selon le classement des participants après les éventuels désistements et repêchages.

Invitations :

Les clubs recevront au plus tard deux semaines avant le master vaudois la convocation pour leurs joueurs qualifiés. Une fois la convocation en leur possession, ceux-ci devront confirmer la participation de leurs juniors au plus tard une semaine avant le master vaudois. En cas de désistement, les joueurs suivants au classement peuvent être convoqués.

Lors du master vaudois, les quatre premiers classés de chaque catégorie reçoivent une médaille.

6.4. Qualification pour le master romand

Les quatre premiers classés lors du master vaudois sont qualifiés pour le master romand.

Les clubs recevront au plus tard deux semaines avant le master romand la convocation pour leurs joueurs qualifiés. Une fois la convocation en leur possession, ceux-ci devront confirmer la participation de leurs juniors au plus tard une semaine avant le master romand. En cas de désistement, les joueurs suivants au classement du master vaudois peuvent être convoqués.

7. Récompenses

Lors des étapes une et deux étoiles, les quatre premiers de chaque catégorie reçoivent une médaille.

Le 05.09.2018